

**Ministère de l'Agriculture et
de la Souveraineté Alimentaire**
Monsieur le Ministre
Hôtel de Villeroy
78 rue de Varenne
75349 Paris SP 07
France

Monsieur le Ministre,

Le règlement européen encadrant la protection des animaux d'élevage pendant leur transport* est sur le point d'être révisé.

Par cette lettre, je souhaite attirer votre attention sur ce constat alarmant : les dispositions de ce règlement, vieilles de près de 20 ans, sont tantôt inadaptées, tantôt insuffisantes.

Ce sont 1 milliard de volailles et 37 millions de bovins, cochons, moutons, chèvres et équidés qui sont transportés chaque année au sein de l'Union européenne sans être protégés de manière efficace et effective. Alors que la Commission européenne publiera sa proposition de nouveau règlement européen sur le transport d'animaux au troisième trimestre 2023, le rôle de tout un chacun est par conséquent crucial.

Celui de votre ministère, Monsieur le Ministre, l'est particulièrement au vu de sa place au sein des institutions européennes.

Or, je regrette vos déclarations récentes. Aux côtés d'autres États membres, vous vous êtes par exemple positionné contre l'interdiction des exportations d'animaux vivants à destination des pays tiers de l'Union européenne (Algérie, Israël, etc.) lors du Conseil de l'UE AGRIPCHE du 30 janvier 2023, au mépris donc des souffrances infligées aux animaux à bord de navires bétailiers hors d'âge et sujets à de multiples défaillances.

Aussi, Monsieur le Ministre, je vous prie de revoir instamment votre position afin que le texte évolue drastiquement.

Dans ce contexte, Monsieur le Ministre, je souhaite que la France soutienne les mesures suivantes, puisqu'elles sont les seules à même de protéger efficacement les animaux :

- L'interdiction des exportations d'animaux à destination des pays tiers de l'Union Européenne ;
- L'interdiction des transports de plus de 8 heures pour les bovins, ovins, caprins, porcins et équins et de 4 heures pour les volailles et lapins ;
- L'interdiction des transports organisés sous des températures extrêmes.

Je vous remercie par avance pour votre attention et vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mon profond respect.

* Règlement (CE) n°1/2005 du 22 décembre 2004 relatif à la protection des animaux pendant le transport et les opérations annexes.

Signature